



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0500

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2021 -
Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2021**

service : **Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debú, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0500**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le festival 2021 - Autorisation de déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'édition 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La régie des Nuits de Fourvière est une régie autonome personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est depuis le 1^{er} janvier 2015 rattachée à la Métropole de Lyon. Son conseil d'administration est composé de 9 titulaires et 9 suppléants, désignés parmi les Conseillers métropolitains pour la durée du mandat en cours.

Au même titre que le festival Lumière et les Biennales d'art contemporain et de la danse, la Métropole soutient le festival des Nuits de Fourvière en ce qu'il s'inscrit dans la politique culturelle de la collectivité en contribuant à la vitalité culturelle du territoire, en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de son offre et en participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

I - Le festival des Nuits de Fourvière**1° - Objectifs**

Festival pluridisciplinaire des arts de la scène, le festival des Nuits de Fourvière concourt à des objectifs culturels et artistiques, inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la régie des Nuits de Fourvière et la Métropole pour la période 2018-2022, adoptée par délibération du Conseil n° 2017-2436 du 15 décembre 2017 :

- mettre en valeur le site historique des théâtres romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain au travers, notamment, d'une programmation internationale, de la portée médiatique due au festival et de ses collaborations avec des institutions et artistes du monde entier,
- promouvoir et accompagner la création par la présentation d'œuvres nouvelles et par un soutien au montage des productions,
- être un festival interculturel et inclusif en déclinant une offre accessible à tous les publics, ainsi qu'en soutenant l'emploi de personnes en insertion et des jeunes par des partenariats avec les missions locales de la Métropole,
- être acteur du développement économique de la Métropole par la construction de liens forts avec les entreprises du territoire, qui peuvent être mécènes, partenaires ou fournisseurs, ainsi que par un modèle économique qui repose sur la mutualisation des coûts et des produits entre les spectacles "*mainstream*" bénéficiaires et de création déficitaires,
- développer des collaborations avec les structures culturelles du territoire métropolitain sous différentes formes (coréalisation, accueil de spectacles, accompagnement en communication, etc.).

Ces objectifs seront réinterrogés pour prendre en compte les nouvelles orientations politiques de la collectivité dans le cadre d'une nouvelle convention.

2° - Activité des Nuits de Fourvière

Ouvert à toutes les disciplines du spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, danse, magie, etc.), le festival des Nuits de Fourvière se déroule sur 2 mois, en juin et juillet. Il accueille, selon les éditions, entre 135 000 et 192 000 spectateurs et propose environ 55 spectacles pour 130 représentations. La variation du nombre de spectateurs est due à la programmation ou non d'un spectacle sous chapiteau au parc de Parilly. À titre d'exemple, en 2019, le dernier spectacle de Zigaro avait fait l'objet de 30 représentations qui avaient réuni plus de 28 000 spectateurs.

a) - Programmation

À chaque édition, la programmation illustre le caractère pluridisciplinaire du festival et mêle artistes internationaux, nationaux et locaux. Le festival s'engage auprès des artistes, outre la diffusion de leur spectacle, par un soutien à la création et à la production. En moyenne, le festival accueille environ 5 créations et coproduit 5 spectacles, qu'il accompagne ensuite sur des partenariats et tournées avec les grandes institutions culturelles nationales et internationales.

b) - Partenariats avec des institutions culturelles

Le festival développe chaque année des partenariats avec les institutions culturelles du territoire (théâtre de la Renaissance à Oullins, Opéra de Lyon, Maison de la danse, Comédie Odéon, Musée des Confluences, etc.) ainsi qu'avec des établissements d'enseignement artistique pour créer des spectacles singuliers en les associant aux artistes invités (Conservatoire à rayonnement régional -CRR-, École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre -ENSATT-, École de cirque de Lyon, Conservatoire national supérieur musique et danse -CNSMD-, etc.).

Si les théâtres antiques de Fourvière restent le cœur du festival, la programmation se déploie également dans différents lieux selon les éditions : institutions partenaires, parcs de Parilly ou de Lacroix Laval, ou lieux insolites tels que la halle Debourg à Lyon 7° ou la patinoire Charlemagne.

c) - Synergie avec les politiques éducatives et sociales de la Métropole

L'offre des Nuits de Fourvière souhaite pouvoir permettre une accessibilité à différents publics. Ainsi, la régie offre chaque année 2 000 places à la billetterie solidaire Culture pour tous, fait dons de places aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) via la direction de l'insertion et de l'emploi de la Métropole, organise des programmes d'ateliers cirque gratuits, etc.

La régie est, en outre, signataire de la convention de coopération métropolitaine, qui vise à mettre en œuvre des actions en direction des territoires politiques de la ville.

En 2019, les Nuits de Fourvière ont co-organisé avec le Rectorat l'Académie des Nuits. Quinze élèves du collège Alain à Saint Fons se sont immergés à temps plein du 2 au 5 juillet dans l'univers du spectacle vivant en participant à des ateliers de pratique artistique et culturelle, en assistant aux spectacles et en rencontrant des professionnels programmés.

d) - Rencontres professionnelles

Depuis 3 éditions, les Nuits de Fourvière co-organisent des rencontres professionnelles, qui rassemblent plus de 500 professionnels, telles que les journées de la création avec la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), des rencontres sur la prévention des risques professionnels avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ou encore la rencontre du réseau Zone franche en 2018, réseau des acteurs des musiques du monde, dont les Nuits de Fourvière sont un des plus importants programmeurs en France.

e) - Retombées économiques et emploi

L'équipe de la régie compte 13 permanents mais ce sont chaque année plus de 400 personnes représentant 70 à 80 équivalents temps plein (ETP), selon les éditions, qui sont salariés des Nuits de Fourvière.

Le festival génère, en outre, près de 2 000 nuitées d'hôtels et fait appel à plus de 250 fournisseurs locaux pour un montant de plus de 5,2 M€ de prestations.

II - Éléments budgétaires

1° - Modèle économique du festival

Le budget global du festival varie entre 10,5 M€ et 12,5 M€ suivant les années en fonction de la programmation. La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global.

Son modèle économique repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéficiaires des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant ainsi une prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En outre, le festival s'est engagé à limiter ses frais de fonctionnement à 15 % de son budget et à consacrer un minimum de 60 % des dépenses aux postes artistiques (montage, entretien, démontage du théâtre et dépenses directes d'achat, de production ou de coproduction des spectacles).

En termes de recettes, le développement du festival a été rendu possible grâce au développement de ses ressources propres, notamment à partir de relations privilégiées nouées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes ; 15 à 20 soirées village commercialisées selon les éditions).

2° - Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire, qui impacte très durement le secteur culturel depuis mars 2020, a entraîné l'annulation d'une grande partie des festivals, dont l'édition 2020 des Nuits de Fourvière, à seulement 2 mois de son ouverture.

Afin de permettre à la régie de faire face aux charges de structure et aux frais déjà engagés (fournisseurs, salaires, contrats artistes, communication, billetterie, etc.), la Métropole a alloué à la régie les 3 premiers acomptes de sa subvention 2020, mais a convenu avec les Nuits de Fourvière de ne pas en verser le solde. Ainsi, sur une subvention votée de 3 278 156 €, la régie a perçu 2 950 340,40 €. Elle a acté la renonciation au solde de la subvention, soit 327 815,60 €, lors de son conseil d'administration de décembre 2020.

III - Édition 2021 du festival et budget prévisionnel

La 75^{ème} édition du festival, qui aurait dû se dérouler du 2 juin au 31 juillet 2020, est donc reportée à la période du 27 mai au 31 juillet 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Les équipes de la régie travaillent sur plusieurs scénarios permettant d'adapter le format du festival aux jauges qui seront imposées. Si certains spectacles annulés en 2020 pourront de nouveau être programmés en 2021, de fortes incertitudes pèsent encore sur la programmation, ainsi que sur les recettes village et partenariats privés.

Parmi les éléments de la programmation, il est à noter un partenariat renforcé avec la Biennale de la danse initialement prévue en septembre 2020, qui a été reportée en juin 2021. La concomitance entre les 2 événements leur a donné l'opportunité de coproduire 3 spectacles, qui seront proposés dans leurs programmes respectifs et joués dans les théâtres antiques. L'inauguration sera commune aux 2 événements, autour du spectacle Alarm Clock, qui met en scène la chanteuse Camille et le chœur sud-africain Phuphuma Love Minus sur une chorégraphie de Robyn Orlin et qui s'inscrit dans la saison Africa 2020. Enfin, l'Académie des Nuits, initiée en 2019, sera amplifiée puisqu'elle accueillera cette année 2 groupes de collégiens.

Sous réserve de la situation sanitaire et de son impact sur le format du festival, le budget prévisionnel 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges à caractère général (loyer, mobilier, matériel, assurances, etc.)	4 238 200	subvention Métropole	3 278 156
achats d'études, prestations de services, équipement	3 125 020	sociétés civiles et aides au projet (CNV, SACEM, etc.)	245 000
charges de personnel et frais assimilés	2 882 850	ventes de produits et services	5 424 094
dotations aux amortissements	110 000	autres produits de gestion courante	1 612 750

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
redevances pour concessions, brevets, licences	639 930	produits exceptionnels	30 000
autres charges	4 000	résultat d'exploitation reporté	410 000
Total	11 000 000	Total	11 000 000

Il est donc proposé d'attribuer à la régie des Nuits de Fourvière une subvention de 3 278 156 € pour l'organisation de la 75^{ème} édition du festival.

IV - Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour les installations nécessaires au festival

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon a mis à la disposition du Département du Rhône, puis de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015, certains équipements culturels dont le site LUGDUNUM - Musée et théâtres romains. Dans ce cadre, la Ville en confie l'exploitation à la Métropole ainsi que la prise en charge de toute autorisation nécessaire à celle-ci, dont celle pour l'organisation du festival des Nuits de Fourvière.

La régie des Nuits de Fourvière aménage de manière temporaire une scène, une zone technique d'arrière-scène sur le grand théâtre, une zone technique d'arrière-scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar.

Ces installations temporaires nécessitant une autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, il convient donc de déposer chaque année une demande auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à déposer, pour l'année 2021, la demande d'autorisation de travaux nécessaires à l'organisation du festival des Nuits de Fourvière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie les Nuits de Fourvière pour l'édition 2021 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la régie les Nuits de Fourvière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 3 278 156 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021- chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

4° - **Autorise** monsieur le Président ou son représentant à :

a) - déposer, pour l'année 2021, une demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'une scène, d'une zone technique d'arrière-scène sur le grand théâtre, d'une zone technique d'arrière-scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar dans le cadre de l'organisation du festival des Nuits de Fourvière,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.